L'AIDE AU RÉPIT continue durant l'épidémie

ADMR

De nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux de Loire-Atlantique ont été contraints de limiter leur accompagnement durant la période épidémique de Covid-19. Les personnes présentant un handicap ou les personnes âgées avec des troubles cognitifs, ne peuvent donc plus pleinement bénéficier de leurs accompagnements habituels : foyer de vie, hébergement temporaire, accueil de jour, SESSAD, SAVS, SAMSAH, etc. En plus du confinement, les aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap sont alors confrontés à une situation difficile à gérer au quotidien : isolement, incapacité à sortir de chez soi, épuisement, etc. Des situations de violences peuvent également apparaître.

L'ADMR RESTE MOBILISÉE POUR SOUTENIR LES AIDANTS

	L' AIDE AU RÉPIT	LE RELAYAGE *Dispositif proposé en partenariat avec Al'fa Répit et Apei Ouest 44*
Contenu de l'offre	*Accompagnement au domicile de l'aidant *Présence possible de l'aidant lors de l'intervention *Objectif de passer du temps avec la personne aidée pour que l'aidant prenne du temps pour lui	*Accompagnement au domicile de l'aidant *Présence possible de l'aidant lors de l'intervention *Objectif de prendre la place de l'aidant dans les tâches de la vie quotidienne qu'il effectue auprès de son proche
Public concerné	*Enfants en situation de handicap *Adultes en situation de handicap *Tous types de handicap *Personnes âgées en situation de handicap et/ou avec troubles cognitifs	*Enfants en situation de handicap *Adultes en situation de handicap *Tous types de handicap *Personnes âgées en situation de handicap et/ou avec troubles cognitifs
Tarif horaire	*23,16 € *Prise en charge via plan d'aide, ticket modérateur possible	*23,16 € *7 €/heure à la charge de l'aidant
Durée	*Minimum 1h d'intervention	*36h minimum *6 jours consécutifs maximum
Territoire	*Département de Loire-Atlantique	Département de Loire-Atlantique
Intervenant	*Aide à domicile	Relayeur spécialement formé pour la mission
Conditions d'accès	*Pour les personnes bénéficiant de l'APA, de la PCH, de l'AAH ou de l'AEEH : prise en charge via le plan d'aide classique / Adaptation du plan en cours par le SAAD si besoin *Pour les personnes habituellement en établissement : transformation de l'accompagnement en PCH domicile	*Pas de conditions d'accès particulières, étude du besoin *Pas nécessité de bénéficier d'un plan d'aide

Avec le soutien de Fondation de France

Fédération ADMR de Loire-Atlantique
7 Allée de la Maladrie - BP 32 302 - 44 123 Vertou Cedex
Tél : 02 40 02 07 30 / Mail. info.fede44@fede44.admr.org / www.admr44.org